



# communiqué

N°: 204  
No.:

Le 21 novembre 1986

## SIGNATURE PAR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS DE L'ACCORD SUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le secrétaire d'État américain, George P. Shultz ont signé aujourd'hui un accord visant une collaboration étroite dans le domaine de la sécurité de l'aviation civile.

Signé à Ottawa lors d'une cérémonie marquant la fin de la réunion bilatérale trimestrielle du SEAE et de son homologue américain, ce nouvel Accord part du principe que la sécurité de l'aviation civile, de ses passagers et de ses équipages est une condition fondamentale à l'exploitation de services aériens internationaux. En vertu de cet Accord, le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis s'engagent à échanger des informations et à se prêter toute l'aide mutuelle nécessaire pour prévenir les actes illégaux menaçant la sécurité des avions, des passagers, des équipages, des aéroports et des installations de navigation aérienne.

Conformément aux normes de sécurité de l'aviation, les deux pays demanderont à leurs autorités aéroportuaires et transporteurs aériens respectifs de se soumettre aux dispositions, et chacun autorise l'autre partie contractante à demander à ses transporteurs d'observer ces normes. Les deux pays acceptent également de veiller à ce que soient prises sur leur territoire des mesures efficaces de protection des avions, d'inspection des passagers et des bagages à main et de contrôle adéquat des équipages, de la cargaison (y compris les bagages) et des provisions des avions, avant et pendant l'embarquement et le chargement.

.../2

L'Accord prévoit en outre que les deux pays se prêteront l'aide mutuelle nécessaire pour mettre fin aux menaces à la sécurité de l'aviation, et de se consulter pour résoudre rapidement tout manquement aux dispositions de l'Accord, à défaut de quoi les liaisons aériennes pourraient être réduites.

Le Canada et les États-Unis espèrent, grâce à la signature de cet accord, protéger le réseau le plus important et le plus complexe de l'aviation civile, dont les vols assurent chaque année le transport de plus de 13 millions de passagers.

En même temps, l'on admet qu'il est impossible d'assurer la sécurité de l'aviation civile et de combattre efficacement le terrorisme, sans la coopération et l'action unifiée de toute la communauté internationale.

L'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale, réunie à Montréal le 1er octobre dernier, a adopté à l'unanimité la proposition du Canada d'élaborer un nouvel accord sur la sécurité dans les aéroports. Co-parrainée par plus de 30 pays représentant l'ensemble des régions et des systèmes socio-économiques, cette résolution montre que la communauté internationale se rend de plus en plus compte de la nécessité d'une action commune pour combler les lacunes du cadre établi par l'OACI en matière de sécurité de l'aviation. Les conventions de la Haye, de Montréal et de Tokyo sont claires en ce qui concerne les menaces à la sécurité d'avions en vol, mais le sont moins en ce qui concerne les menaces ou les attaques terroristes contre les aéroports.

L'Accord bilatéral très complet signé aujourd'hui par le Canada et les États-Unis aidera non seulement à renforcer les mesures de sécurité dans les deux pays, mais servira aussi, espère-t-on, de modèle à d'autres accords bilatéraux, et renforcera les initiatives multilatérales prises par le Canada au sein de l'OACI afin d'assurer la sécurité de l'aviation internationale."

Le Canada et les États-Unis appuient fortement les efforts multilatéraux de l'OACI en vue d'améliorer la sécurité de l'aviation civile. Les deux gouvernements tenteront de conclure des accords similaires avec d'autres pays.

Pour tout renseignement supplémentaire, prière de contacter I.G. Lockheed (613) 996-2964.